AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0923
FR0000064271-FS0428

19 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

STEF

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 avril 2016, la société anonyme Sycomore Asset Management[1] (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 avril 2016, le seuil de 5% du capital de la société STEF et détenir, pour le compte desdits fonds, 661 056 actions STEF représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et 2,92% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions STEF sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Laurent Deltour.
[2] Sur la base d'un capital composé de 13 165 649 actions représentant 22 626 391 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.